

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 06 avril 2012

N° 2012-08

| | | |
|---|-----------------|---|
| Nombre de délégués en exercice : | 16 | L'an deux mil douze, le 06 avril à 16 heures 30, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président. |
| Présents : | 9 | |
| Date de la convocation : | 14 février 2012 | |

Présents : MM. ASTOUL, BONSANG, CAMBON, LAVABRE, MARTY, MASSEGLIA, MOUCHARD, ROUCOLLE et Mme TAURAN.

Absents excusés : MM. AJAS, ASTRUC, BONHOMME, DAGEN, DELMAS, GARRIGUES et SAZY.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD (Payeur Départemental),
MM. BARON et GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Aménagement de la plateforme bois-énergie – Avenant au marché de travaux.

Le Président rappelle que lors des précédentes réunions des 28 avril et 06 juillet 2011, le Comité Syndical a approuvé les marchés concernant les travaux d'aménagement de la plateforme bois-énergie selon la répartition suivante :

- Lot construction des hangars : fondations, structure, bardages
- Lot terrassements généraux / voirie
- Lot ouvrages béton : soubassements et dallages
- Lot clôture / portails
- Lot pont-bascule

**PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE**

19 AVR. 2012

Dans le cadre de la réalisation des travaux, certaines modifications sont apparues nécessaires et nécessitent la conclusion d'avenants portant essentiellement sur l'introduction de prix complémentaires et l'ajustement des quantités mises en œuvre.

Le détail des modifications figure dans les projets d'avenants joints, à savoir :

- Lot construction de hangars :
 - bétons de fondation supplémentaire
 - remplacement bardage boisLe solde des plus et moins values s'établit à 2 202 € HT soit une variation du marché initial de + 0.8 %.
- Lot ouvrages béton :
 - introduction de prix complémentaire sans variation du montant du marché
- Lot clôture / portails :
 - linéaire de clôture supplémentaire au droit de l'entrée et du pont-bascule notamment soit une plus-value de 3 019 € HT.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver les avenants proposés selon les détails figurant en annexes,
- d'autoriser le Président à signer les dits avenants.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE19 AVR. 2012
ET DE SA PUBLICATION LE19 AVR. 2012
Montauban, le

Le Président,

Jean CAMBON

Fait et délibéré le 06 avril 2012
Le Président,


Jean CAMBON

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE
19 AVR. 2012

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

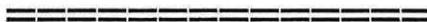
AVENANT N° 1 AU MARCHE N°1103

**CREATION D'UNE PLATEFORME
BOIS-ENERGIE**

**CONSTRUCTION DE DEUX HANGARS
METALLIQUES**

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

19 AVR. 2012



| <u>MAITRE DE L'OUVRAGE</u> | <u>MAITRE D'OEUVRE</u> | <u>ENTREPRISES</u> |
|--|---------------------------------------|--|
| Syndicat Départemental des Déchets Hôtel du Département Boulevard Hubert GOUZE BP 783 82013 MONTAUBAN | Syndicat Départemental des Déchets | Groupement CHEVILLEY CM CMPGB HINARD |

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat Départemental des Déchets représenté par **Monsieur Jean CAMBON**,
Président, représentant le pouvoir adjudicateur.

D'une part,

Et

Le groupement d'opérateurs économiques :

- **SARL CHEVILLEY CM**
400, chemin des Contes
82800 NEGREPELISSE
N° SIRET : 431 788 637 000 12
Tél : 05.63.30.90.29 Fax : 05.63.30.86.33
- **CMPGB HINARD**
245, chemin de la Croix del Pigné
82230 LA SALVETAT BELMONTET
N° SIRET : 529 569 643 000 15
Tél : 05.63.20.45.82 Fax : 05.63.30.47.48

D'autre part,

Il a été arrêté ce qui suit,

=====

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications apportées au marché initial, notamment :

- l'introduction de prix complémentaires au bordereau des prix,
- l'augmentation de la quantité de béton de fondation.

ARTICLE 2 : PRIX COMPLEMENTAIRES AU BORDEREAU DES PRIX

2-1 Bardage bois des hangars

Les hangars réalisés sont ouverts sur 1 long pan, fermés sur les pignons par un bardage métallique et la fermeture du deuxième long pan était prévue en bois de classe 3.

Sur les conseils de l'architecte, il est préférable de remplacer le bois de classe 3 par du châtaignier (ou équivalent). Ce bois permet d'éviter le « verdissement » du bardage au fil du temps et assure une meilleure intégration dans le site.

Le surcoût de cette variante en châtaignier (ou équivalent) est de 2 070.90 € HT (base avril 2011).

2-2 Additif au bordereau des prix (base avril 2011)

Le bordereau des prix du marché est complété par le bordereau des prix complémentaire ci-dessous :

| N° Prix complémentaire | Désignation | Unité | Prix unitaire €/HT |
|------------------------|---|----------------|--------------------|
| 1-5-3 | Plus value aux prix 1-5-1 et 1-5-2 pour fourniture et pose d'un bardage en châtaignier (ou équivalent) en remplacement du bois classe 3 | m ² | 7.67 |

ARTICLE 3 : AUGMENTATION DU VOLUME DE BETON DES FONDATIONS

Suite à la dépose d'un réseau d'assainissement, il a été nécessaire de combler les vides laissés par l'extraction des regards et tuyaux. Le remplissage a été réalisé lors de la phase de mise en œuvre du gros béton des fondations.

Le chiffrage de cette intervention est de 3 250 € HT.

ARTICLE 4 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est :

- Marché initial : 264 131.95 € HT
- Moins values pour travaux non réalisés :
 - Sanitaires chimiques : - 876.44 € HT
 - Panneau de chantier : - 899.48 € HT
 - Branchement AEP : - 338.36 € HT
 - Clôture provisoire : - 1 004.00 € HT
 - 3 118.28 € HT
- Plus values de l'avenant 1 :
 - Bardage en châtaignier : + 2 070.90 € HT
 - Béton pour fondations : + 3 250.00 € HT
 - + 5 320.90 € HT

Nouveau montant du marché

Base avril 2011 : 266 334.57 € HT
(augmentation de 2 202.62 € HT ; + 0.8 %)

ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

Toutes les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait à Montauban en un seul original,

A Montauban, le

Le pouvoir adjudicateur,

L'opérateur économique,

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

AVENANT N° 1 AU MARCHE N°1106

**CREATION D'UNE PLATEFORME
BOIS-ENERGIE**

**LOT 2
DALLAGES ET ELEVATIONS EN BETON**

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

19 AVR. 2012

| <u>MAITRE DE L'OUVRAGE</u> | <u>MAITRE D'OEUVRE</u> | <u>ENTREPRISES</u> |
|---|---|--|
| <p>Syndicat Départemental des Déchets</p> <p>Hôtel du Département Boulevard Hubert GOUZE BP 783 82013 MONTAUBAN</p> | <p>Syndicat Départemental des Déchets</p> | <p>Groupement VOINOT TP LAFRANÇAISE SARL LUVISUTTO LAFRANÇAISE</p> |

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat Départemental des Déchets représenté par **Monsieur Jean CAMBON**,
Président, représentant le pouvoir adjudicateur.

D'une part,

ET

Le groupement d'opérateurs économiques :

- **SARL VOINOT TP** (mandataire du groupement)
Route de Molières
82130 LAFRANCAISE
N° SIRET : 449 797 919 000 23
Tél : 05.63.65.82.69 Fax : 05.63.65.81.43
- **SARL LUVISUTTO**
Route de Molières
82130 LAFRANCAISE
N° SIRET : 306 003 997 000 21
Tél : 05.63.65.82.69 Fax : 05.63.65.81.43

D'autre part,

Il a été arrêté ce qui suit,

=====

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications apportées au marché initial, notamment :

- l'introduction de prix complémentaires au bordereau des prix.

ARTICLE 2 : PRIX COMPLEMENTAIRES AU BORDEREAU DES PRIX

2-1 Remplissage des joints des dallages en béton

Après coulage des 3 920 m² de dallages en béton (casiers de stockage extérieurs, dalles des hangars de stockage 1 et 2), des joints de retrait, de désolidarisation ou de construction ont été réalisés en surface. L'exécution des joints consiste en un sciage peu profond en surface du dallage (quadrillages par surfaces d'environ 25 m²). Ces joints permettent de créer des lignes de faiblesse pour minimiser la fissuration aléatoire liée au retrait du béton ou aux mouvements différentiels des éléments de construction (poteaux de l'ossature métallique, murs de soubassements, ...).

Afin d'améliorer la finition des 2 202 m² de dallages des hangars, il est souhaitable de fermer les joints en appliquant un mastic mono-composant polyuréthane. Le coût de cette prestation est de 2 642.40 € HT.

2-2 Busage du fossé traversant la parcelle

L'aménagement de la parcelle nécessite le busage d'un fossé traversant la parcelle. Les travaux nécessitent la mise en place d'une canalisation Ø 160 mm sur environ 70 mètres linéaires. Les extrémités amont et aval seront bétonnées pour faciliter l'entretien. Le coût est de 1 774 € HT.

2-3 Additif au bordereau des prix

Le bordereau des prix du marché est complété par le bordereau des prix complémentaire ci-dessous :

| N° Prix complémentaire | Désignation | Unité | Prix unitaire €/HT |
|------------------------|--|----------------|--------------------|
| 06 | Remplissage des joints par un mastic monocomposant polyuréthane | m ² | 1.20 |
| 07 | Fourniture et pose d'une canalisation PVC Ø 160 mm y compris terrassements, lit de pose, remblai avec terres de stockage | ml | 13.00 |
| 08 | Aménagement des extrémités amont et aval y compris zone de décantation | U | 432.00 |

ARTICLE 3 : MONTANT DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

- Remplissage des joints : 2 642.40 € HT
- Busage du fossé + béton aux extrémités : 1 774.00 € HT
- 4 416.40 € HT

ARTICLE 4 : MONTANT DU MARCHE (NON MODIFIE)

Les surfaces de béton réalisées sont légèrement inférieures aux quantités prévisionnelles du marché. Le coût des prestations complémentaires du présent avenant s'ajoute aux travaux réalisés sans dépasser le montant du marché initial.

Le montant du marché initial est inchangé (291 399.42 € TTC).

ARTICLE 5 : CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

Toutes les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait à Montauban en un seul original,

A Montauban, le

Le pouvoir adjudicateur,

L'opérateur économique,

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

AVENANT N° 1 AU MARCHE N°1107

**CREATION D'UNE PLATEFORME
BOIS-ENERGIE**

LOT 3

CLOTURES ET PORTAILS

PREFECTURE
DE TARN-ET-GARONNE

19 AVR. 2012

| <u>MAITRE DE L'OUVRAGE</u> | <u>MAITRE D'OEUVRE</u> | <u>ENTREPRISE</u> |
|---|---|---|
| <p>Syndicat Départemental des Déchets</p> <p>Hôtel du Département Boulevard Hubert GOUZE BP 783 82013 MONTAUBAN</p> | <p>Syndicat Départemental des Déchets</p> | <p>SARL CARNELOS Alain</p> <p>2, bois Majou</p> <p>33190 FONTET</p> |

ENTRE LES SOUSSIGNES

Le Syndicat Départemental des Déchets représenté par **Monsieur Jean CAMBON**,
Président, représentant le pouvoir adjudicateur.

D'une part,

ET

L'opérateur économique :

- **SARL CARNELOS Alain**
2, bois Majou
33190 FONTET
N° SIRET : 348 373 796 000 21
Tél : 05.56.61.20.39 Fax : 05.56.61.20.80

D'autre part,

Il a été arrêté ce qui suit,

=====

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte des modifications apportées au marché initial, notamment la mise en place d'une clôture complémentaire.

ARTICLE 2 : TRAVAUX COMPLEMENTAIRES

La clôture prévue au marché initial est positionnée au pourtour de la plateforme bois-énergie et coupe la parcelle environ au 2/3 de sa surface totale.

Des plantations sont prévues sur l'ensemble de la parcelle pour assurer une végétalisation du site.

Pour permettre la bonne gestion de l'entretien des aménagements réalisés, il est souhaitable de clore l'ensemble de la parcelle cadastrée YN81, soit un linéaire de clôture supplémentaire d'environ 185 ml.

ARTICLE 3 : PRIX COMPLEMENTAIRES AU BORDEREAU DES PRIX

3-1 - Par souci d'intégration dans le paysage, la clôture à mettre en place sera constituée :

- de poteaux en T galvanisés et grillage simple torsion galvanisé en façade des voies d'accès aux sites (quai de transfert, déchetterie, plateforme bois-énergie),
- de poteaux en châtaignier et grillage noué en délimitation des terres agricoles,
- de poteaux en châtaignier et grillage simple torsion galvanisé pour les autres délimitations.

3-2 – Additifs au bordereau des prix

Le bordereau des prix est complété par deux prix complémentaires :

| N° Prix | Désignation | Unité | Prix HT |
|---------|--|-------|---------|
| 03 | Fourniture et pose d'une clôture constituée de poteaux en T galvanisés, grillage simple torsion galvanisé, hauteur 2 m Le mètre linéaire | ml | 20.85 |
| 04 | Fourniture et pose d'une clôture constituée de poteaux en châtaignier et d'un grillage noué à maille progressive, hauteur 2 m Le mètre linéaire | ml | 14.55 |

ARTICLE 4 : MONTANT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Les modifications des constitutions des clôtures ainsi que l'augmentation du linéaire à mettre en place représentent :

- Moins-value pour modification des clôtures : 812.00 € HT
- Plus-value pour augmentation du linéaire de clôture : 3 831.00 € HT

ARTICLE 5 : MONTANT DU MARCHÉ

Le montant du marché est modifié et arrêté aux montants ci-dessous

| | |
|-----------------------------|----------------------|
| Marché initial : | 24 744.44 € HT |
| Montant des plus-values : | + 3 831.00 € HT |
| Montant des moins-values : | - 812.00 € HT |
| Nouveau montant du marché : | 27 763.44 € HT |
| | soit 33 205.07 € TTC |

ARTICLE 6 : CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

Toutes les clauses et conditions générales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Fait à Montauban en un seul original,

A Montauban, le

Le pouvoir adjudicateur,

L'opérateur économique,